



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-LEU

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N° : 12/08122022

**OBJET : PREVENTION ET GESTION DES DECHETS
- PRISE D'ACTE DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE POUR L'ANNEE 2021**

Présents :	24
Procurations :	07
Votants :	néant
Abstentions :	néant

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38

Le Président de séance
Bruno DOMEN



L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit décembre à dix-sept heures et vingt-huit minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjointes : Mme BERNON Nadège (2^{ème} Adjointe),
Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe), M. LUCAS
Philippe (4^{ème} Adjoint), Mme PLANESSE Nadine (5^{ème}
Adjointe), M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint),
Mme BELIN Gisèle (7^{ème} Adjointe), Mme ANAMALE
Marie Claude (9^{ème} Adjointe).

Les Conseillers Municipaux : M. CODARBOX Jacky,
Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian,
M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET
Bruno, M. ELLIN Fabrice, Mme VERMINARDI
Mylène, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, M. EUZET
Jean-Paul, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL
Marie Josée, Mme VION Marie Claire,
Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David,
M. HODGI Claudio.

Absents représentés :

- M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint), *procuration* à
Mme PLANESSE Nadine (5^{ème} Adjointe)
- M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjoint), *procuration* à
M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint)
- Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère), *procuration*
à M. DOMEN Bruno (Maire)
- Mme SORET Pascaline (Conseillère), *procuration* à
Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe)
- M. FELICITE Roland (Conseiller), *procuration* à
M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming (Conseiller)
- Mme ZITTE Nicolette (Conseillère), *procuration* à
Mme VEMINARDI Mylène (Conseillère)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller), *procuration* à
M. LAURET Bruno (Conseiller)

Absents :

- M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint)
- Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère)
- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- Mme DOMPY Brigitte (Conseillère)
- Mme BARBIN Suzelle (Conseillère)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame DALLY Brigitte, 3^{ème} adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr)

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



AFFAIRE N° 12/08122022

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS - PRISE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE POUR L'ANNEE 2021

Direction des Services Techniques

Le Maire expose :

En octobre 2022, le Territoire de la Côte Ouest a transmis à la Ville de Saint-Leu, le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Public de Prévention et de Gestion des Déchets pour l'exercice 2021, qui a été approuvé par décision du Conseil Communautaire le 03 octobre 2022 (Affaire N° 2022-075 CC-11).

Pour rappel, le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est assuré par les équipes internes du TCO et par différentes entreprises qui ont notamment en charge :

- La sensibilisation à la réduction des déchets,
- La veille et la médiation environnementale,
- La fourniture et la maintenance des contenants à déchets,
- La collecte des différents flux de déchets (ordures résiduelles, emballages recyclables, encombrants, végétaux, verre, dépôts sauvages, épaves...),
- La gestion des déchetteries et le vidage des bennes à déchets.

Le syndicat mixte de traitement de déchets ménagers des microrégions Sud et Ouest « ILEVA » a récupéré la compétence « traitement des déchets ménagers » du TCO depuis 2014 et en assure la gestion.

Ainsi, les données relatives à la valorisation des déchets et le détail des coûts des installations de traitement sont élaborés par ILEVA, qui les a formalisées dans leur rapport annuel validé par le comité syndical de juin 2022.

Les objectifs de ce rapport sont de fournir au Conseil Communautaire et aux conseils municipaux les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité du service public de Prévention et de Gestion des Déchets, mais également de mettre en évidence les indicateurs relatifs à la collecte et les mesures mises en œuvre en matière de prévention et de protection de l'environnement.

Ce rapport doit être transmis aux communes membres et présenté aux conseils municipaux dans un délai de 12 mois suivant la clôture de l'exercice concerné (article D.2224-3 du CGCT).

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte dudit rapport présenté en annexe.

**Après lecture,
le Conseil Municipal,**

- Prend acte dudit rapport présenté en annexe.

**Pour extrait certifié conforme,
Saint-Leu, le 15 DEC. 2022
Le Président de séance,**


Bruno DOMEN

Le rapport sur le Prix et la Qualité des Services Public de Prévention et de Gestion des Déchets pour l'exercice 2021 est consultable aux heures ouvrables de la Mairie, au Secrétariat